

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES MENSUELLES ALLOUEES AU PRESIDEN, AUX VICE PRESIDENTS ET AUX CONSEILLERS DELEGUES

ELECTION AVRIL 2026

L'enveloppe indemnitaire globale mensuelle maximum est de 8 871,69 €.

(Indemnité président= 2 310,93 € + indemnités des 7 vice-présidents = 846,36 x 7 = 5 924,45 €
 + 6 conseillers délégués = 106,05 x 6 = 636,31 €)

	Indemnité brute mensuelle en euros	Taux
Monsieur Hubert LAPORTE, Président	2 310,93 €	56,22 %
Madame GALLOT MAUREL Christine, Vice- Présidente	846,35 €	20,59 %
Monsieur Antoine DE TOURNEMIRE, Vice-Président	846,35 €	20,59 %
Monsieur Pierre COTSAS, Vice-Président	846,35 €	20,59 %
Monsieur Pierre SERE-PEYRIGAIN, Vice-Président	846,35 €	20,59 %
Monsieur Henri PUYAU-PUYALET, Vice-président	846,35 €	20,59 %
Madame Luc DUTRUCH, Vice-président	846,35 €	20,59 %
Madame Claude PULCRANO, Vice-président	846,35 €	20,59 %
Monsieur Paul MARROC, conseiller délégué	106,05 €	2,58 %
Madame Laëtitia DA COSTA, conseillère déléguée	106,05 €	2,58 %
Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA, conseiller délégué	106,05 €	2,58 %
Madame Sandrine VAN DE MOSSELAER, conseillère déléguée	106,05 €	2,58 %
Madame Corinne CANUDO, conseillère déléguée	106,05 €	2,58 %
Madame Corinne JEAN-THEODORE, conseillère déléguée	106,05 €	2,58 %